

2ème RALLYE NATIONAL VHC DES CÔTES DU TARN

20 - 21 et 22 Octobre 2017

Coupe de France des Rallyes 2018

Coef. 2

Demande d'engagement

Montant des droits d'engagement : 295 € avec la publicité facultative des organisateurs
580 € sans la publicité facultative des organisateurs

L'engagement ne sera pris en compte que si accompagné des droits d'engagement (*les chèques seront encaissés après le rallye*).

Réduction aux licenciés de l'ASA du Vignoble Tarnais : 30 € aux 2 licenciés au sein d'un même équipage
15 € si un seul licencié au sein de l'équipage
Réduction supplémentaire aux membres de l'Ecurie des 2 Rives : 30 € aux 2 membres d'un même équipage
15 € si un seul membre au sein de l'équipage

Clôture des engagements : **Lundi 9 Octobre 2017** minuit (*cachet de la poste faisant foi*)

Documents à adresser à : Brigitte MARTY – Rallye des Côtes du Tarn – 81 Avenue Charles de Gaulle – 81600 GAILLAC

- Le bulletin d'engagement rempli et signé
- Le règlement du droit d'engagement
- La photocopie des licences et permis de conduire des membres de l'équipage
- La photocopie de la 1^{ère} page du Passeport Technique Historique ou du Passeport Technique National
- La fiche Restauration pour le repas offert du samedi soir et le règlement des repas supplémentaires

Un accusé de réception de votre engagement vous sera adressé par mail puis ensuite votre heure de convocation aux vérifs.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter Brigitte MARTY :

Par Tél. : 06.13.21.07.76 ou 05.63.57.24.35

Par Email : brigitte.veret@orange.fr

Cadre réservé à l'organisation		BULLETIN D'ENGAGEMENT 2ème RALLYE NATIONAL VHC des COTES DU TARN 20 - 21 et 22 Octobre 2017 <i>à retourner avant le Lundi 9 Octobre 2017 minuit</i>	Cadre réservé à l'organisation				
Date réception	Règlement : Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/>		Visa administratif	Visa technique	Groupe	Classe	N° de course
N° d'ordre	Heure convocation						



Ce Formulaire et le règlement (chèque libellé à "Ecurie des 2 Rives" encaissé après l'épreuve) sont à adresser à :
« Rallye des Côtes du Tarn - chez Brigitte MARTY – 81 Avenue Charles de Gaulle 81600 GAILLAC »
 Joignable au 06 13 21 07 76 ou Email : brigitte.veret@orange.fr



Joindre les photocopies des permis et licences 2017 et copie du PTH ou du PTN

CONCURRENT		PILOTE			COPILOTE				
Nom et Prénom / Société :		Nom et Prénom :			Nom et Prénom :				
Adresse :		Adresse :			Adresse :				
Code postal :	Ville :	Code postal :	Ville :	Code postal :	Ville :	Date de naissance :	Lieu de naissance :		
N° portable :		Date de naissance :			Date de naissance :				
E-mail :		N° de licence :	Code ASA :	Nationalité	N° de licence :			Code ASA :	Nationalité
AUTORISATION DE PRET		N° portable utilisé pendant le rallye:			N° portable utilisé pendant le rallye:				
Je soussigné :		E-mail :			E-mail :				
certifie prêter ou louer ma voiture à :		N° permis de conduire :			N° permis de conduire :				
pour le 2ème Rallye National VHC des Côtes du Tarn		Date et lieu de délivrance :			Date et lieu de délivrance :				
Date :									
et signature :									

VOITURE					
Marque	Modèle	Cylindrée	Année de spécification	N° Passeport fédéral	Engagée en
N° de PTH ou PTN	Catégorie	Période	Classe	Indice de performance	Classe

Je certifie exact l'ensemble des déclarations figurant sur le présent formulaire et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier du 2^{ème} Rallye National VHC des Côtes du Tarn

L'équipage s'engage à respecter le code la route sur le parcours routier.

Je renonce à tout recours contre l'organisateur technique ou administratif ou contre un des membres de l'organisation, en cas de sortie de route ou de collision avec un autre concurrent.

Les membres de l'équipage déclarent ne pas être le jour de l'épreuve sous l'effet d'une suspension de permis de conduire.

L'accusé de réception de votre engagement puis votre heure de convocation aux vérifications vous sera adressé par Email ou par courrier postal

Date	Signature Concurrent	Signature Pilote	Signature Copilote	Souhait heure de convocation : (vendredi entre 18h00 et 19h30)
------	----------------------	------------------	--------------------	--